



BULLETIN

S. H. P. F.

N° 12

1871

20e ANNÉE — 1871

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — SIXIÈME ANNÉE

N° 12. 15 Décembre 1871



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).
1871

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉMILE PERROT

BIOGRAPHIE DES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORME [1]

Nous touchons à la fin de notre étude. Nous n'avons plus à noter que deux ou trois renseignements qui semblent dignes de remarque.

Le premier est un petit épithalame en trois distiques, ou plutôt une épigramme que le poëte latin Jean Voulté, natif de Reims, écrivit à l'occasion du mariage de Perrot avec Madeleine Gron. Voulté était professeur à Toulouse, et peut-être avait-il été condisciple de Perrot à cette université. Ils étaient du même âge, car Voulté était né dans les premières années du XVIe siècle. Le livre où se trouve l'épigramme en question est dédié au cardinal de Lorraine, dans une préface datée de Lyon, 23 juillet 1536. Nous avons là par conséquent la date approximative du mariage de notre jurisconsulte.

(1) Voir le *Bulletin* du 15 novembre, page 513.

Voici l'épigramme, ornée de ces jeux d'esprit si fort à la mode à l'époque de la Renaissance :

AD ÆMILIUM PEROTTUM.

Non quod sis pulcher nupsit tibi Grona, Perotte,
Nec quod sit donis capta puella tuis :
Sed quod perdoctus legum consultùs haberis,
Legitimas artes teque docere sciat.
Cum legum solo nupsit tibi nomine Grona,
Legitimo possis dicere jure tuam (1).

Perrot était pauvre, nous l'avons vu : aussi n'a-t-il pas dû séduire sa fiancée par la richesse de ses cadeaux de noce. D'après cela, le premier vers, qui est symétrique au second, pourrait nous autoriser à dire qu'il n'a pas dû la séduire non plus par sa beauté. Quoi qu'il en soit, Grone l'a pris pour époux, dit le poëte, parce qu'il était très-savant dans la science des lois. Et la pointe de l'épigramme est un jeu de mots intraduisible en français. Nous hasardons la traduction suivante :

A ÉMILE PERROT.

Qui donc, mon cher Emile, alluma le flambeau
Qui sur ton hymen devait luire?
Grone n'a pu te trouver beau;
Tes présents n'ont pu la séduire.
C'est le savant qu'elle aime en toi,
Le savant qui des lois connaît le sens intime :
Elle t'appartient donc doublement par la loi,
Epoux légiste et légitime.

Nous avons le droit de supposer que la jeune fille a été

(1) *Joannis Vulteïi Remensis Epigrammatum Libri duo.* Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1536. Petit in-8°, p. 137. — Voulté périt sous les coups d'un assassin en 1542.

Voyez Jacobi Longi, *Bibl. Historicorum Galliæ*, n° 6942. — Saxii Onomasticon. Pars III, p. 614. — Mentionnons ici le titre du principal ouvrage de Perrot : « Æmilii Perroti, Parisiensis Jureconsulti, ad Galli formulam et ei annexam Scævolæ Interpretationem glossæ. Apud Sebastianum Gryphium. Lugduni, 1533. » In-4°. (Voyez la *Bibliothèque*, d'Antoine du Verdier, Lyon, 1585. *Supplément.* — Maittaire, *Annales typographici*, t. II, p. 782.)

portée à cette union par un motif plus relevé et plus saint : nous croyons qu'elle a surtout aimé dans celui dont elle allait prendre le nom cette foi évangélique et vivante qui devait être pour elle une garantie de bonheur.

Le second renseignement que nous avons à consigner, c'est que Perrot aurait composé un poëme resté manuscrit et consacré à la première croisade (1). Ce manuscrit existe-t-il encore ? et où se trouve-t-il ? Combien de chants le poëte avait-il déjà composés, et quelle est la valeur de cette *Lotharide?* nous l'ignorons. Mais relevons ce fait à la gloire de Perrot : c'est que, dans la première moitié du XVI[e] siècle, il a eu l'idée de chanter la prise de Jérusalem par les croisés. Il s'était servi dans ce but de la langue latine, parce que c'était à cette époque la langue universelle, la langue des savants. Les langues modernes n'étaient encore qu'à leur berceau, et l'on se figurait qu'elles n'étaient ni assez formées ni assez nobles pour exprimer les sentiments héroïques. Milton, un siècle plus tard, n'écrira-t-il pas d'abord en vers latins les premiers chants de son *Paradis perdu?* Et à la fin du XVI[e] siècle, de Thou ne composera-t-il pas dans la langue de Tacite les cent trente-huit livres des *Historiæ sui temporis ?* Le sujet de Perrot, après tout, n'était pas mal choisi : le Tasse le prendra pour son immortelle épopée.

Nous voyons enfin dans l'ouvrage de Saxius, précédemment cité, que Perrot mourut en 1556. Et ce fait et confirmé indirectement et d'une façon générale par quelques notes du registre de la compagnie que M. Cellérier a relevées dans sa *Notice :* Charles Perrot demande un congé à ses collègues, le 28 mai 1565, le 8 avril 1566 et le 4 juin 1571, pour aller voir sa mère (2) : elle devait donc être veuve et avoir besoin d'appui, car il n'est pas question du père.

On le voit, en dehors des cinq lettres de Perrot que nous

(1) « Lotareis Æmilii Peroti, Galli, de bello sacro a Godefrido et Principibus Lotharingiis suscepto ad Hierosolymæ urbis liberationem. Ad Franciscum et Carolum, Principes Lotharingicos. »
(2) *Notice biographique* sur Charles Perrot, p. 7.

trouvons dans la *Correspondance des Réformateurs*, et de vingt et une lettres de Bunel à Perrot, qui nous ont été conservées dans le recueil épistolaire du premier, nous n'avons presque aucun détail sur la carrière ultérieure du célèbre jurisconsulte. Il nous attire par sa douceur, par sa piété évangélique, sa largeur chrétienne et son amour de la paix ; mais cette figure si sympathique est à peu près voilée pour nous. Que de choses nous voudrions savoir, qui sont couvertes jusqu'à présent d'une impénétrable obscurité ! Il était conseiller au parlement de Paris. Mais quel rôle a-t-il joué dans les séances de cette assemblée souveraine, où il était question de ses frères les évangéliques de France? Qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait en leur faveur? — Nous n'en savons rien. Nous pouvons toutefois supposer qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui s'acharnèrent contre les partisans des nouvelles doctrines. Nous n'avons pas grand effort d'imagination à faire pour soupçonner ce qui dut se passer dans son âme alors que fut enregistré l'édit de Châteaubriand (27 juin 1551), vrai code de persécution où toutes les lois antérieures contre l'hérésie furent corroborées de nouvelles dispositions et coordonnées en quarante-six articles (1). Il était assurément du nombre de ces conseillers qu'on accusait « d'être assez mal soigneux et peu diligents à faire leur devoir dans cette sainte et louable œuvre tant agréable à Dieu, » et pour la surveillance desquels on tint des mercuriales tous les trois mois. Il était pauvre, d'ailleurs, et il ne dut pas être surveillé de trop près : l'infâme Diane de Poitiers, qui participait largement aux confiscations, n'avait aucun intérêt à le faire dénoncer. On le laissa donc tranquille; et grâce à sa prudente réserve, il échappa. Mais ne peut-on pas admettre que s'il ne prit pas hautement la défense des victimes, il donna du moins secrètement avis à quelques-unes d'entre elles qu'on allait les faire arrêter, et ne dut-il pas ainsi les sauver de la prison et du bûcher? Plus

(1) *La Réformation en France* pendant sa première période, par Lutteroth. Paris, 1859, p. 50.

d'une fois les malheureux qui avaient été dénoncés au parlement et qu'on espérait surprendre dans leur maison, échappèrent par la fuite à une mort certaine. D'où pouvaient leur venir ces avis officieux, sinon d'amis qui étaient bien informés.

On pourrait seulement s'étonner que Perrot, dans la situation affreuse qui lui était faite par les édits de persécution, n'ait pas pris volontairement le chemin de l'exil, comme l'avaient fait avant lui tant d'autres réformés, en particulier son maître et ami Farel. Dans quelque ville de la Haute-Allemagne ou de la Suisse, à Strasbourg, à Bâle, à Genève, à Neuchâtel, à Lausanne, il aurait pu librement adorer Dieu selon sa conscience. Pourquoi donc reste-il en France et au parlement? Sa foi aurait-elle faibli?

Nous n'avons pas le droit de le supposer. Aucun des réformateurs ne faisait aux évangéliques un strict devoir de franchir la frontière; ils le leur conseillaient, ils les y poussaient par vives exhortations, mais ils se gardaient de les « exclurre du nombre des fideles, ou de les effacer de la chrestienté, » comme le déclarait Calvin; et il ajoutait : «Dieu sçait que i'ay ceste estime de plusieurs qui sont en France, qu'ilz vivent plus sainctement beaucoup que moy, et d'une plus grande perfection (1). » Il a composé sur ce sujet des pages fort remarquables (2). Il ne pose pas de principe absolu : « En somme, dit-il, nous avons plus grand mestier d'exhortations que de reigles (3). » Voici donc le conseil qu'il donnait avec la double autorité du génie et de la foi :

(1) *Calvini Opera*. Edition Baum, Cunitz et Reuss. Vol. VI, p. 575.

(2) « Petit Traicté monstrant que c'est que doit faire un homme fidele congnoissant la vérité de l'Evangile, quand il est entre les papistes. Avec une Epistre du mesme argument. » 1543. L' « Epistre » est datée « de Strasbourg, ce 12 de septembre 1540. »

« Excuse de Iean Calvin à Messieurs les Nicodemites sur la complaincte qu'ilz font de sa trop grand'rigueur. » 1544.

« *Appendix ad libellum de Vitandis superstitionibus latine editum,* etc. » 1549, 1550.

Calvini Opera, t. VI, p. 537-644.

Voyez aussi *Lettres française,* de Calvin, édit. Jules Bonnet, t. I, p. 242 : lettre à la famille de Budé, 1547.

(3) *Calvini Opera,* t. VI, p. 581.

« On me demandera quel conseil ie voudroye donner à un fidele, qui est ainsi demeurant en quelque Egipte ou en quelque Babylon, en laquelle il ne luy est permis d'adorer Dieu purement, mais est contrainct selon la façon commune de s'accommoder à choses mauvaises. Le premier seroit qu'il sortist s'il pouvoit. Car tout compté et rabatu : bien-heureux est celuy qui est loing de telles abominations. D'autant qu'il est bien difficile d'en estre si pres qu'on ne s'en souille..... Si quelqu'un n'a pas le moyen de sortir, ie luy conseilleroye de regarder s'il ne luy seroit pas possible de s'abstenir de toute idolatrie, pour se conserver pur et immaculé envers Dieu tant de corps que d'ame : puis qu'il adorast Dieu en son particulier, le priant de vouloir restituer sa paovre Eglise en son droict estat..... Singulièrement que nous ayons eu recommandation de bien instruire et endoctriner nostre famille en la crainte de Dieu, et en la verité de sa parolle (1). »

Ainsi, « s'abstenir de toute idolâtrie, » « adorer Dieu en son particulier, » « bien instruire et endoctriner sa famille en la crainte de Dieu, et en la vérité de sa parole » : voilà les conditions imposées aux réformés par le sévère Calvin. Or, n'est-il pas probable que Perrot a fidèlement souscrit à ces conditions ?

Quant à quitter sa place de conseiller, nous ne savons si la pensée a pu en venir à Perrot ; mais s'il eût consulté Calvin, celui-ci l'aurait sans doute exhorté à ne pas l'abandonner. C'est du moins l'exhortation que le réformateur adressait, six mois avant sa mort, « à M. de Loines, conseiller en la court du parlement de Paris. » Ce magistrat avait demandé conseil à Calvin à cet égard, et Calvin lui répond : « Tant s'en fault que je vous en destourne, que je mectrois peine de vous picquer, s'il en estoit besoing. Puisqu'il vous plaist m'en demander conseil, oultre que le principe général qu'il n'est point licite de quicter une vocation publique, et s'en descharger de

(1) *Ibidem*, t. VI, p. 576 et 585.

son bon gré, sans y estre contrainct par nécessité ou violence, l'estat présent vous oblige au double de persister à vous mectre en debvoir, et ne fust-ce que pour essaier comment Dieu vous vouldra emploier (1). »

Aussi bien, nous savons par un témoignage irrécusable avec quelle pieuse sollicitude Emile Perrot sut inspirer à sa famille les sentiments religieux dont il était lui-même animé. Ses deux fils aînés, Denis et Charles, à peine âgés de vingt-cinq et vingt-trois ans, furent nommés pasteurs par la Compagnie de Genève, le 10 novembre 1564 : le premier, à Satigny, dans le mandement de Penay ; le second, à Moëns, petite ville du pays de Gex, au-dessus de Fernex. Cette double élection fut confirmée par le conseil d'Etat le 4 décembre suivant (2). Ils avaient fait leurs études de théologie à Genève, et dans ce but ils avaient passé quelques années dans cette ville. La bonne semence que leur père avait jetée dans leurs cœurs, dans l'intimité du foyer domestique, portait déjà ses fruits.

Et s'ils doivent, après Dieu, leur foi protestante à leur père, ne peut-on pas conjecturer qu'ils lui durent aussi le cachet particulier que présente cette foi ? Nous parlons surtout de Charles, car nous ne savons presque rien de Denis, si ce n'est qu'il abandonna le ministère en 1566, pour se rendre auprès de sa mère à Paris, et qu'il fut tué à la Saint-Barthélemy. Mais les tendances larges et tolérantes de Charles Perrot n'étaient-elles pas comme un héritage paternel ? En 1576, il conseille et obtient de la compagnie qu'on n'imposera plus aux étudiants l'obligation de signer à leur entrée la confession de foi latine, longue de huit pages petit in-quarto, que Calvin avait exigée des élèves comme des professeurs et des régents (3). En 1584, lors de la dernière visite que lui fait l'étudiant hollandais Utenbogaert, il « l'exhorte à bien prendre garde, si

(1) *Lettres françaises,* de Calvin, t. II, p. 540.
(2) *Notice,* de M. Cellérier, p. 4.
(3) *Ibidem,* p. 30.

jamais il venait à exercer le ministère sacré, de ne point condamner, ni aider à condamner légèrement ceux qui pourraient lui paraître ne pas se conformer en tous points aux sentiments de l'Eglise réformée, du moins aussi longtemps qu'il les verrait fidèles aux points et articles principaux et fondamentaux de la religion chrétienne, et disposés à entretenir la paix et l'unité de l'Eglise, le priant de supporter ses frères dans les opinions qui ne renversent pas le fond de la religion, bien qu'elles fussent différentes des siennes; lui déclarant que c'était là le véritable moyen de prévenir le schisme, et d'obtenir une unité à salut avec la paix de l'Eglise, terminant enfin tous ces divers propos par la signature de son nom dans l'album d'Utenbogaert, avec ces mots : *Beati pacifici quoniam filii Dei vocabuntur* (1). » Il compose enfin divers ouvrages, dont le conseil d'Etat ne permit pas l'impression, et dans lesquels il épanchait librement ses idées, ses observations, ses sentiments; il compose en particulier un livre, dont le titre seul nous fait suffisamment connaître le fond : *De extremis in Ecclesia vitandis*, sur les mesures extrêmes à éviter dans l'Eglise.

Est-ce une illusion? mais il nous semble que ce Charles Perrot, qui est « aimé et vénéré de tous, quelque peu suspect cependant d'hérésie, par son esprit de tolérance et de largeur, même à l'endroit du catholicisme (2), » est bien le digne fils de son père; et nous pouvons très-bien nous expliquer le caractère intime de sa piété, sans recourir à cette supposition hasardée qu'il aurait été moine avant d'être pasteur. Toujours est-il qu'il nous permet de mieux comprendre et de mieux aimer celui qui lui avait inspiré ces sentiments de largeur chrétienne, et qui nous est connu par ses lettres si expansives à Farel et à Giron. Sous le rapport spirituel comme sous l'autre rapport, Emile Perrot et Charles Perrot sont de la

(1) *Ibidem*, p. 32. Extrait de la préface de l'autobiographie d'Utenbogaert.
(2) *La seule chose nécessaire*. Harlem, 1857, p. 78. Article de M. Cellérier : *Trois hommes de paix au seizième siècle.*

même famille. Et nous pourrions appliquer au père ce que M. Cellérier a dit très-justement du fils : « La secrète pensée de Perrot, la tendance dominante de sa piété, et le mot de l'énigme de sa vie, étaient dans une ferveur presque passionnée pour la sanctification et la charité, ferveur qui allait jusqu'à laisser quelque peu dans l'ombre la doctrine.... Il semble avoir eu profondément dans le cœur et la pensée les paroles d'un apôtre, sur les *fruits de la justice semés dans la paix et par des hommes de paix* (Jacques III, 18). » L'un et l'autre nous paraissent avoir saisi le christianisme par le cœur, et préféré l'union profonde venant de l'amour à l'union trop souvent factice qui vient de l'uniformité des doctrines.

Nous nous arrêtons ici, heureux si nous avons pu, en suivant les précieuses indications de M. Herminjard, projeter quelque lumière sur une figure qui avait été jusqu'à ce jour enveloppée d'une obscurité à peu près complète, et qui cependant mérite d'être connue. Quoi qu'il en soit, Emile Perrot est un des nôtres. Nous avons le droit d'enrichir de ce nom la liste déjà si longue de nos gloires protestantes. Il faut le mettre désormais à côté des plus célèbres jurisconsultes qui, au XVI[e] siècle, se sont rattachés à la Réforme : Hubert Languet, François Hotman, Charles Du Moulin, Pierre Pithou, et tant d'autres dont la vie mérite d'être retracée, au grand profit des lettres et de la religion. Notre protestantisme, si longtemps persécuté ou méconnu, a toujours fourni à la patrie un ample contingent d'illustrations de tous genres; et nous ne croyons pas qu'aujourd'hui les enfants aient dégénéré sous ce rapport de leurs pieux ancêtres.

CHARLES DARDIER.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES

DE

LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

A SA BELLE-FILLE

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

1598-1620

31. — *De Paris*, 29 *juillet* 1607.

Ma chère fille, j'étois en peine, pour n'avoir point appris de vos nouvelles depuis votre partement, lorsque j'ai reçu votre lettre, qui m'assure que vous êtes seulement harassée du chemin et que vous y trouvez force affaires, de quoi je ne doute nullement. M[me] de Chatillon, fort soigneuse comme vous savez, n'a encore fait venir celui qu'elle vouloit envoyer à Laval; ce que voyant, M[me] de Guémené (1) et M. de la Rochepot (2), auxquels j'ai fait entendre ce que vous m'avez mandé, m'ont promis qu'aujourd'hui les leurs partiroient et qu'ils seroient dans huit jours au plus tard à Laval; que cependant chacun se fie bien en vous de ce que vous ferez, car on sait bien que vous ne ferez rien que de bien. Voilà pour cet article.

(1) Madelaine de Rieux, femme de Pierre de Rohan, prince de Guéméné.
(2) Antoine de Silly. Ils étaient cohéritiers des enfants la Trémoille dans la succession de Laval.

Je n'ai pu me défendre du voyage de Monceaux, car vous savez que le Roi ne veut jamais dire adieu que le plus tard qu'il peut. J'irai donc sur la fin de cette semaine prendre congé de Leurs Majestés, et puis je n'ai plus rien qu'à attendre notre petite mignonne, et soudain qu'elle sera ici je partirai, s'il plaît à Dieu ; me semblant que ce sera plus de commodité de l'envoyer ici qu'à Calais, parce qu'il m'est impossible de pouvoir dire précisément le jour que j'y serai; et qu'elle attendît là, ce seroit mal à propos, aussi que peut-être n'a-t-elle pas toutes ses petites commodités, et l'on l'accommoderoit ici de ce qu'il lui faudroit et que vous ordonneriez. Elle ne verra point la cour, car j'en aurai pris congé quand elle viendra. Tout le monde veut me faire peur de lui faire passer la mer en ce petit âge ; mais jespère, avec l'aide de Dieu, que cela ne lui fera point de mal.

Hier nous eûmes nouvelles que le Roi d'Espagne a envoyé la ratification de ce que l'archiduc a traité avec Messieurs les Etats (3). Nous attendons à cette heure de savoir comment Messieurs les Etats l'auront reçue et ce que cela produira. Dans trois ou quatre jours nous en aurons des nouvelles, dont je ne faudrai de vous avertir.

Il n'y a rien ici de nouveau depuis votre partement. Je ne sais si je vous ai mandé que M[me] la comtesse de Soissons ne s'est point trouvée grosse et a été très-malade ; mais à cette heure elle se porte bien, Dieu merci. M[lle] de Randan n'est point encore mariée, mais elle le sera dans peu de jours, car hier les articles furent signés. C'est M. le Prince et les autres parents qui font ce mariage, par le commandement du roi ; vous pouvez penser ce que dit la pauvre mère (4). Encore que je soie bien proche, si ne signerai-je point au contrat, car je suis toute pour la mère. Dieu garde celles qui ont des filles de pareille affliction, et vous donne, chère fille, toutes sortes de prospérités.

Je suis très-aise qu'il y en ait encore à Laval qui se sou-

(3) Une trève de huit mois.

(4) Isabelle de Larochefoucaud, veuve de son cousin le comte de Randan. Leur fille, Marie-Catherine de la Rochefoucaud, fut mariée, le 8 août 1607, avec Henri de Baufremont, marquis de Senecey.

viennent de moi (5); je vous assure que je m'y aimois bien et que j'y ai bien passé mon temps, et à Vitré aussi. Dieu vous y maintienne en santé. Je vous envoie la réponse de madame votre tante (6), que j'oubliai par mon autre dépêche. Pardonnez-le-moi, chère fille, et aimez toujours votre maman aussi parfaitement qu'elle vous aime. Je baise mille fois vos mains.

A Paris, ce 29 de juillet.

32. — *De Paris*, 23 *septembre* 1607.

Chère fille à moi, le S[r] de Bourron vous aura pu témoigner que, par malheur, une grande lettre que je vous avois écrite fut donnée à un laquais de la marquise de Mirebeau avec celles que j'écrivois à sa maîtresse. Je vous y mandois tout le progrès de la petite cour que j'avois fait faire à notre petite mignonne, qui fut fort heureux et tel que vous l'eussiez pu souhaiter. De vous en redire à cette heure toutes les particularités il m'est impossible, car depuis quatre ou cinq jours il m'est tombé une si grande défluction sur le visage, avec une fièvre qui m'a laissée hier; mais j'en suis encore si débile, et le visage si enflé, que je ne m'ose ni ne puis guère me baisser, de sorte qu'à peine vous fais-je ces mauvaises lignes, qui vous témoigneront que votre petite se porte fort bien. Nous avions quelquefois des querelles pour de petites opiniatretés et de son peu d'arrêt, et a fallu que j'aie fait user de main mise à Briquemault (1), mais elle promet bien qu'elle sera dorénavant si sage qu'il n'y faudra plus retourner. Ne lui en mandez rien, s'il vous plaît, mais seulement recommandez-lui l'obéissance et que vous avez commandé à Briquemault de la fouetter toutes les fois qu'elle ne fera pas ce que l'on lui dit.

(5) Sa mère, Charlotte de Laval, était la plus jeune fille du comte Guy XVI. Ainsi Louise de Colligny était tante à la mode de Bretagne du défunt duc de La Trémoille.

(6) L'abbesse de Jouarre.

(1) Fille d'un brave capitaine huguenot et demoiselle d'honneur de la princesse d'Orange, qui l'avait donnée pour gouvernante à Charlotte de la Trémoille.

Je lui fais apprendre à danser, pour lui faire un petit la grâce. Encore que j'aie peu à demeurer ici, toujours cela lui servira.

Voilà M. de Beaumarchais (2) revenu de ma maison de Lierville, de façon que je pense que nous passerons notre contrat dans peu de jours; et incontinent après je fais état de partir, quoique M. de Bouillon me veuille fort retenir jusqu'à ce que M[me] de Bouillon soit ici, qu'il dit qui sera au commencement du mois prochain. Je vous baise les mains, chère fille. Je voulois que la vôtre vous écrivît, mais ce porteur nous a prises trop court.

A Paris, ce 23 de septembre.

33. — *De La Haye*, 15 *mars* 1608.

Madame ma fille, je suis surprise du partement de ce porteur, par lequel je vous dirai que notre petite se porte bien, Dieu merci, d'aujourd'hui seulement, car toute la semaine elle s'est trouvée mal d'une fièvre que je crois lui être procédée du changement d'air. Elle gouverne ici ses oncles et ses cousins, et quand elle se porte bien elle est fort jolie. Cependant que les affaires d'Etat se traitent, je ne laisse pas de parler des vôtres, et espère que dans quelques jours il s'en fera quelque bonne résolution (1). M. l'Electeur a ici un ambassadeur qui est fort honnête homme. Nous en parlons souvent ensemble, et encore aujourd'hui il a dîné avec moi, et s'est trouvé que c'étoit le jour de la nativité de M. l'Electeur. Nous l'avons un peu solemnisée en buvant sa santé, à quoi votre fille a un peu aidé, qui est la première fois, ce dit-elle, qu'elle a vu boire de santé. Cet ambassadeur me disoit en dînant qu'entre toutes les sœurs de M[me] l'Electrice vous avez merveilleusement gagné le cœur de M. l'Electeur. Mandez-moi de vos nouvelles,

(2) Probablement Vincent Bouhier, trésorier de l'épargne, beau-père de Charles, marquis, puis duc de la Vieuville. Ce projet de vente ne fut pas réalisé.

(1) C'était toujours au sujet de la liquidation et du partage de la succession de Guillaume le Taciturne.

chère fille, et de celles de votre petit peuple, et comment vont vos affaires.

Je ne vous puis dire de celles d'ici, car on ne sait encore qu'en juger. Vos frères vivent toujours à l'accoutumée. Votre aîné vient presque tous les jours souper ici, mais il ne sait lui-même juger de quoi se termineront les affaires. Dieu y mettra la main, s'il lui plaît; et [il] en est bien besoin, car les hommes n'y voient guère clair. Je n'écris point à M. de Bouillon, parce que je ne le crois plus à Paris. J'appréhende de recevoir de vos lettres et de demander des nouvelles quand il vient quelqu'un de la cour, tant j'ai de peur d'en ouïr de mauvaises de ce pauvre prince (2), que j'ai laissé au lit. Dieu lui envoie, et à nous tous, ce qui nous est nécessaire. Je vous embrasse, chère fille, et vous donne mille bonsoirs.

A La Haye, ce 15 de mars.

34. — *De La Haye*, 2 *avril* 1608.

Ma chère fille, lorsque j'ai pu un peu reprendre mes esprits, j'ai dépêché vers cette pauvre princesse, pour la visiter et pour apprendre de ses nouvelles ; mais le vent contraire n'a voulu permettre que ce porteur soit parti plus tôt qu'à cette heure. Il vous dira de toutes nos nouvelles plus que je ne vous en saurois dire, particulièrement de votre fille, car c'est un de ses grands gouverneurs; de l'Etat aussi tout ce qui s'en dit : en un mot c'est que l'on ne sait encore si nous aurons paix ou guerre. Mais je vous dirai que je me veux servir de ce temps ici pour faire cet été un voyage à Spa, car je suis si tourmentée de ma rate que je n'ai pas presque une heure de santé, et je vois de ceux qui y ont été pour le même mal qui en sont du tout guéris.

Or il me semble que vous ne l'êtes pas si bien guérie qu'un voyage ne vous y fît encore beaucoup de bien; et outre ce que

(2) Le duc de Montpensier était mort le 27 février.

je le désirerois passionnément, vos frères me prient de vous en prier et de le vous conseiller, et vous promettent que si vous y venez ils vous verront, si vous voulez prendre la peine de faire deux petites journées, car il n'y en a pas davantage de là à Bréda ; et votre cadet dit qu'il ira jusques tout auprès de Spa, pour nous accompagner toutes deux. Prenez donc une bonne résolution, ma fille : vos frères le désirent extrêmement, et je m'assure que cela sera très-utile à votre santé de faire encore une fois ce voyage. Vous m'en manderez s'il vous plaît, par ce porteur, votre intention; et moi je remetterai à lui à vous conter toutes nouvelles, et prierai Dieu vous donner toutes sortes de prospérités.

A la Haye, ce 2 d'avril.

35. — *De la Haye*, 9 *avril* 1608.

Ma chère fille, je reçus hier vos lettres avec celles que m'avez envoyées de M. de Bouillon et le mémoire que vous aviez fait consulter ensemble. Nous en avions déjà donné un paquet tout semblable à Messieurs les Etats, et crois qu'il sera aisé d'obtenir cela; mais d'autres avantages pour la maison je n'en espère pas, car vos frères étant résolus de ne servir jamais le roi d'Espagne, il n'y a pas d'apparence qu'il leur veuille faire du bien. Que s'ils le vouloient, à la vérité, je crois qu'il n'y a avantage que l'on ne leur fît; mais ni eux n'y sont résolus ni moi je ne leur puis conseiller, estimant, et eux et moi, qu'il vaut mieux avoir peu avec honneur que beaucoup autrement. Les affaires tireront encore en grande longueur. Quant aux partages, ils sont encore si éloignés — M. le prince d'Orange et M. le prince Maurice — que je ne sais ce qui en arrivera, et crains bien qu'ils ne tombent en procès. Depuis que je suis ici je n'ai cessé de travailler si l'on pourroit faire quelque chose pour vous et Mesdames vos sœurs, et les ambassadeurs de M. l'Electeur, qui sont ici, sont toujours après, par le commandement de Mme l'Electrice. Enfin on leur a proposé les moyens que l'on juge justes et raisonnables,

que je crois qu'ils ont envoyés à madite dame l'Electrice.

De penser que l'on vous paye en argent comptant, hélas, ma fille, il n'y a pas de moyen, car il y en a moins que jamais en votre maison. Pour l'assignat de mon douaire, je jouis de Gertruydemberg (1), qui ne vaut que 5,000 florins par an — encore depuis peu, car auparavant il n'y en avoit que 4,000 — et j'en dois avoir 8,000; de façon que votre cadet peut dire être bien éloigné d'avoir jamais eu un liard des biens de monsieur son père. Pour M. le prince Maurice, il dit, et je vous en enverrai un de ces jours un mémoire, que ce qu'il (2) jouit, frais faits, les charges ôtées, ne lui revient qu'à 10,000 livres de rente, qui n'est pas ce qui lui appartient de l'argent que Madame sa mère a apporté. Enfin c'est une compassion si étrange des affaires de cette maison que je n'y vois ni fond ni rive; et jusques à ce que ces deux frères se soient accordés, je ne vois pas que les choses se puissent accommoder. Croyez que j'aurai soin de vos affaires comme des miennes, et certes j'en ai davantage; fiez vous là-dessus.

Au reste, ma fille, j'ai une prière à vous faire pour votre nourrice, la fille de mon valet de chambre. Elle est arrêtée prisonnière depuis mon partement, et je crois que ce n'est que pour 28 écus. Son mari (3) m'a dit que vous lui avez promis de faire quelque chose pour elle. Je vous en supplie bien humblement; ce sera une œuvre charitable, et avec peu vous la pouvez délivrer de grande peine. Je vous en supplie donc, et de me conserver votre bonne grâce par-dessus toute chose. Votre fille se porte fort bien. Je commence d'aujourd'hui à lui faire venir un maître pour lui apprendre le flamand. Le même maître lui continuera à faire écrire, car si elle n'a quelqu'un qui s'entende à la faire écrire, elle oubliera tout.

Je désire bien, et vos frères aussi, que [vous] vous résolviez à venir aux eaux de Spa.

On m'a dit que M[me] la Princesse s'en va à Orange, et que

(1) Dans le Brabant, au nord de Bréda.
(2) *Sic*, pour *dont il*.
(3) Il se nommait Panin ou Papin.

Mgr son fils a fait demander en mariage Mlle du Maine (4). Que je sache s'il est vrai. Les vents contraires ont empêché que plus tôt je n'ai pu envoyer visiter Mme de Montpensier. Faites-lui-en mes excuses, je vous supplie, et l'assurez bien qu'elle n'a servante qui plus que moi participe à sa très-grande affliction. La vérité est que je n'en puis essuyer mes larmes. Bonjour, ma chère fille.

C'est le 9 d'avril.

36. — *De La Haye*, 9 *mai* 1608.

Chère fille, ce n'a pas été mon neveu de Chatillon qui vous aura porté, comme je pensois, ma dernière lettre. Il laisse faire le voyage à M. de Béthune (1), qui vous dira plus de mes nouvelles que je ne vous en saurois écrire. Si les vents l'eussent voulu favoriser, il y a déjà quelques jours qu'il fût en France, avec M. le président Jeannin (2); mais, après avoir été fort tourmentés sur la mer, il leur a fallu revenir, et laisser aller pour cette heure M. de Béthune.

Nous avons reçu durant ce temps les heureuses nouvelles de l'accouchement de la Reine (3). Le Roi m'a fait l'honneur de me l'écrire, par la dépêche avec laquelle étoit la vôtre par où vous m'en donniez avis. Ce vous a été beaucoup d'heur de vous y être trouvée. La pauvre princesse, que vous y accompagniez, n'y étoit pas avec autant de contentement que je l'y ai vue autrefois. C'est un grand bien à Leurs Majestés et à la France, d'avoir à cette heure trois si beaux fleurons à la couronne. Mandez-moi si Mme de Montpensier a passé outre à Champigny, comme on me mande, et si elle a mené Melle sa

(4) Renée, seconde fille du duc de Mayenne. Henri IV fit épouser à M. le Prince, le 3 mars 1609, la belle Charlotte-Marguerite de Montmorency, qui était sa tante à la mode de Bretagne.

(1) Cyrus de Béthune-Congy, colonel d'un régiment français au service des Pays-Bas.

(2) Plénipotentiaire de Henri IV, qui fit signer la célèbre *Trève de douze ans* entre les Etats-Généraux et le roi d'Espagne.

(3) Gaston, troisième fils de Henri IV, était né le 25 avril.

fille (4). La vôtre se porte fort bien, Dieu merci, et moi toute à votre service, remettant le reste à M. de Béthune.

C'est le 9 de mai.

37. — *De La Haye, vers juillet* 1608.

Madame ma fille, de vous mander des affaires générales par de si dignes porteurs, ce seroit crime ; et même beaucoup de particulières par mon neveu de Châtillon, qui veut être celui qui vous donnera cette lettre, ce seroit superfluité, car il sait tout ce que je vous en pourrois mander et le vous représentera mieux que mes lettres, même de celles de notre petite mignonne. Il a de quoi vous en entretenir longtemps, car c'est un de ses grands gouverneurs. Elle gouverne ses oncles tout paisiblement. Elle a été l'honneur du bal qui s'est fait durant le séjour que les comtesses de Nassau et de Culembourg (1) ont été ici ; de quoi mon neveu a pour vous entretenir pour le moins une bonne soirée.

Il m'a priée de vous supplier, comme je fais, qu'il vous plaise de le favoriser un peu aux affaires que vous avez ensemble. Vous savez que les gens de son âge ont souvent affaire de finances. S'il vous plaît de l'accommoder de quelque argent comptant, de quoi il aura nécessairement à faire à son arrivée à Paris, vous l'obligerez extrêmement et je prendrai part avec lui à l'obligation qu'il vous aura. Et encore qu'il ait bien besoin d'acquitter ses dettes, en ayant, et principalement celle de M. Bruneau (2), qui lui portent de grands intérêts, si m'a-t-il promis qu'il attendra le reste avec plus de patience si vous l'accommodez de quelque petite somme.

Il s'en va avec lui un capitaine qui est fort serviteur de M. de Bouillon, et qui [le] lui a bien témoigné durant ses peines. Il m'a priée de vous écrire pour un fils de sa femme, qui

(4) Marie de Bourbon, que Gaston, fils de Henri IV, épousa en 1626, et de laquelle il eut la grande Demoiselle.
(1) Cousines de Madame de la Trémoille.
(2) C'est probablement le conseiller au présidial de La Rochelle.

est fort gentil garçon, qu'il désireroit qui fût nourri page d'un des vôtres. Je lui ai dit que je croyois qu'eux et vous en aviez le nombre que vous désiriez. Toutefois il a fort désiré que je vous en dise un mot; c'est à vous à lui répondre comme il vous plaira. Je vous laisserai entretenir ces Messieurs et prierai Dieu, chère fille, vous donner délivrance de tous vos maux, et à moi toujours autant de part en votre amitié que je le désire. Mandez-moi ce qui est des nouvelles que l'on dit de M[me] la Princesse et de Mons[gr] son fils, et si elle est allée à Orange. Que je sache aussi, s'il vous plaît, si vous avez accordé avec M. de [la] Rochepot.

38. — *De La Haye, 6 octobre* 1608.

Madame ma fille, j'ai beaucoup de déplaisir de ce que ce pauvre marchand s'en va avec si peu de contentement de la justice de l'amirauté de ce pays. J'ai fait ce que j'ai pu pour lui, tant pour votre recommandation que pour avoir inclination naturelle à aimer ceux de Laval et de Vitré, tirant mon origine maternelle de là. MM. les ambassadeurs du Roi, qui sont ici, y ont employé toute leur faveur, mais tout ensemble n'a de rien servi; et voyant ses affaires tirer en une telle longueur, et qu'il y eut apporté une notable dépense, eux-mêmes lui ont conseillé de ne demeurer pas davantage à cette poursuite. M'ayant donc dit qu'il s'en retournoit à Vitré et à Laval, je lui ai donné cette lettre, croyant qu'il vous trouveroit encore à l'un des deux ou, que si vous n'y étiez plus, qu'il vous la feroit tenir.

Je ne vous y apprendrai encore rien de certain de notre Etat, car nous sommes encore à prendre résolution si nous aurons trêve ou non trêve. Voilà où nous en sommes, et ces irrésolutions-là sont fort préjudiciables et au général et au particulier. Vos trois frères sont tous trois en ce pays : l'aîné à Buren, avec M[me] le comtesse de Hohenloe, où ses deux cadets le sont allés voir; et lui leur a promis, quand ils sont revenus ici, qu'il les y viendroit voir, de façon que nous l'attendons la semaine prochaine. Votre fille se porte fort bien. Je ne sais

si elle aura loisir de vous écrire. Non, car voilà ce marchand qui me prie de lui donner mes lettres, parce qu'il a le vent fort bon et qu'il veut aller coucher à Rotterdam. Excusez-la donc pour cette fois, s'il vous plaît, et ses frères aussi; et moi de plus long discours, puisqu'il faut que je finisse en vous assurant toujours, chère fille, de mon service et de mon affection qui vous seront conservés autant que la vie de votre maman.

A La Haye, ce 6 octobre.

39. — *De La Haye*, 19 *octobre* 1608.

Chère fille à moi, je me doutois bien que recevant des lettres de notre petite et de Briquemault sans en avoir des miennes, que cela vous mettroit en peine, qui me fit vous écrire par une autre occasion incontinent après; et envoyois mes lettres à Mlle Anne de Rohan pour les vous faire tenir, sachant bien que vous avez grande communication ensemble. Et depuis j'ai appris que Madame sa mère et elle étoient parties de Paris devant que mon paquet y fût arrivé, de façon que vous aurez été longtemps sans avoir de mes nouvelles. Celle-ci je l'adresse à vos gens à Paris, en ayant reçu deux de vous depuis peu de jours, dont la dernière est du 20 septembre, par où j'apprends que vous avez été malade; mais, Dieu soit loué de quoi je sais la guérison aussitôt que la maladie.

La nôtre, c'est-à-dire celle de l'Etat, continue toujours ici, et est une maladie lente, de quoi on ne peut juger quelle sera la fin. Vous avez su comme la paix n'a pu se faire. Depuis on a mis en avant une longue trêve, que les ambassadeurs de France et d'Angleterre sollicitent de tout leur pouvoir. Les opinions sont bien mi-parties là-dessus en cet Etat, car les uns la désirent, les autres point sans des conditions que notre ennemi ne veut pas accorder. Vos frères sont de ces derniers, et là-dessus c'est à qui fera son parti le plus fort, pour faire trouver ses raisons les meilleures. Pour moi, je ne suis pas capable d'en juger, c'est pourquoi mon esprit en demeure en

de grandes agitations, bien que je demeure toujours jointe à l'opinion de mes plus proches, comme la raison et mon devoir m'y obligent; mais vous croyez bien que ce n'est pas sans de grandes traverses d'esprit, ne pouvant m'imaginer que ce sera enfin de tout ceci. Dieu veuille y pourvoir par sa providence.

Or, je laisserai les affaires d'Etat pour vous dire que vos dernières lettres ont causé une grande affliction domestique. Je n'ai jamais rien vu si joli que les lettres de votre petit mignon à sa sœur. Ses oncles lui en font bien la guerre de ce qu'il est plus sage qu'elle; elle promet bien qu'elle la sera dorénavant. Nous lui faisons pratiquer ce que vous me mandez, et aujourd'hui, qui est dimanche, elle a sa plus méchante robe, qui lui a bien coûté des larmes devant que la mettre : car elle pensoit que je dusse dîner avec votre aîné, comme j'ai accoutumé, mais il m'a fallu venir écrire, de quoi elle n'a peu de réjouissance. Je vois bien que cela lui sera un plus grand châtiment que les verges. Elle a un esprit admirable et que c'est la vérité qu'il faut tenir en bride, car elle ne demande que de suivre ses volontés; mais l'on lui formera le jugement (1) et la rendra bien fort jolie, je m'en assure. N'en travaillez donc point votre esprit, je vous prie, et vous fiez en moi que j'en aurai le soin que je dois.

Ne vous étonnez pas si vous n'avez point de lettres de vos frères, car croyez-moi qu'ils ne furent jamais si empêchés qu'ils sont; et faut attendre une autre saison pour parler de ce qui touche cette honnête et vertueuse fille (2), celle-ci n'étant nullement propre, ayant bien d'autres choses en la tête. On m'a dit qu'il y a une de vos voisines mariée (3), et que M. l'Amiral et M. de Montmorency ont passé chez vous en allant pour cet effet. On m'a dit aussi que vous avez eu M. de Vendôme (4), allant prendre possession de son gouvernement; et nous avons eu ici le prince de Tingry (5) depuis deux jours,

(1) La comtesse de Derby justifia toutes ces prévisions, et au delà.
(2) Projet de mariage de Henri de Nassau avec Anne de Rohan.
(3) Il s'agit probablement du mariage, cassé depuis, de Jeanne de Scépeaux, duchesse de Beaupréau, avec le jeune Henri de Montmorency, décapité à Toulouse, en 1632.
(4) César, l'aîné des fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.
(5) Henri de Luxembourg, personnage ridicule et fort glorieux.

qui est tel que vous l'avez vu. Il s'en va promener par le pays. Nous avons eu aussi le duc de Mantoue (6). Le marquis de Spinola (7) est retourné à Bruxelles, où est arrivé depuis peu de jours M. le prince d'Orange, que nous estimons qui pourra venir sinon ici au moins à Buren. Et moi je m'en vais finir, avec protestations que vous êtes et serez toujours ma chère fille, que j'embrasse en imagination mille fois, et mes petits mignons. Je vous recommande les affaires de la marquise de Mirebeau; faites-y une fin, ma mignonne. Je ne vous recommande point les miennes, car je vois bien que vous en avez plus de soin que moi-même.

A La Haye, ce 19 octobre.

40. — *De La Haye*, 12 *février* 1609.

..... (1). Nous deux seroit la plus fâchée, car la vérité est que je crois qu'il me seroit encore plus mal aisé de vivre sans elle (2) qu'elle sans moi. Et ne croyez pas, je vous prie, qu'elle m'apporte nulle incommodité : au contraire, ce m'est un extrême contentement de l'avoir avec moi; et croyez que je ne la gâte point, car je la fais fort bien fouetter quand elle le mérite. Mais, ma chère fille, fiez-vous donc en moi et ne vous en mettez en nulle peine, car je m'assure que Dieu la bénira, et quand vous la verrez vous l'aimerez bien et la trouverez bien jolie. M[me] l'Electrice me mande que vous lui donnez espérance de la voir cet été. Pour moi, j'ai aussi quelque opinion que je pourrois bien faire le même voyage, car je crois que j'irai à Spa, et de là il faut que j'aille voir cette bonne princesse, car je m'imagine que nous nous rencontrerons en quelque lieu. Sur ce sujet votre petite a bien pleuré à dîner; car

(6) Vincent I[er], qui venait de fonder l'ordre du *Précieux Sang*.
(7) Général en chef des armées espagnoles, qu'il avait très-souvent rendues victorieuses des Hollandais.
(1) Ce fragment, trouvé dans une lettre de Madame de Rohan à Madame de la Trémoille, qui la lui avait envoyée à cause du susdit projet de mariage, doit être précédé des mots : *Je ne sais qui de*.
(2) La petite Charlotte, que sa mère voulait faire revenir près d'elle,

comme je disois cela à mon fils et à un de vos cousins, j'y ai ajouté : « Ce sera là que je laisserai ma fille entre les mains ou de Mme l'Electrice ou de Mme de la Trémoille. » Là-dessus elle s'est mise à pleurer de telle façon que nous ne l'avons jamais pensé rapaiser. Son oncle est son grand gouverneur, aussi l'aime-t-il parfaitement; aussi font les deux autres, mais mon fils est celui qui est l'ami du cœur. Votre frère le prince Maurice lui fait toujours la guerre, comme il faisoit à vous, mais il l'aime aussi tout ce qui se peut. Elle ne se peut si bien apprivoiser avec l'aîné. Or, encore une fois donc, ne soyez plus en peine d'elle, car je vous réponds que ce sera une très-jolie fille.

Or il faut à cette heure parler d'une autre : c'est de celle si sage et si vertueuse dont vous me parlez. Vous pouvez penser, chère fille, combien passionnément je désire ce que vous désirez; mais je vous dirai librement que je n'y puis faire résoudre celui que vous savez sans l'avoir vue et sans qu'il sache premier qui c'est qu'il demandera (3) et quelle sera sa condition; car il se voit en termes d'avoir si peu de sa maison, et ce qu'il peut avoir d'ailleurs si incertain, qu'il dit qu'il lui semble que l'on ne le doit point presser de changer sa condition, si ce n'étoit pour quelque parti, ce qu'il ne croit pas que soit celui-là. Ce que je vous en dis c'est à vous, et saurez ménager cela par votre prudence. Soit guerre soit trêve, il faudra qu'il fasse un voyage en France, et là trouver moyen de les faire

lui avait écrit le 3 précédent : « Madame, j'ai un extrême déplaisir de ne vous avoir été obéissante, mais j'espère que d'ores en avant vous n'aurez occasion de vous plaindre de moi, combien que jusqu'ici je n'aie été trop sage; mais j'espère de l'être tant que vous aurez sujet de contentement, et que Madame ma grand-maman ni Messieurs mes oncles ne me trouveront plus ingrate, espérant leur rendre obéissance et très-humble service. Ils m'ont à ce nouvel an témoigné leurs bonnes volontés en m'ayant donné de belles étrennes, à savoir : Madame m'a donné un carquant de diamants et rubis, M. le prince d'Orange, des pendants d'oreille; Son Excellence (Maurice), trois douzaines de boutons de perles et rubis; M. mon oncle (Henri) m'a donné une robe de toile d'argent, etc., etc. »

(3) Henriette de Rohan, sœur aînée d'Anne, était aussi à marier. Tallemant des Réaux dit qu'elle était bossue, et il la traite, comme toute la famille, en Rochelais ayant abjuré le protestantisme. La maison de Rohan avait peu de biens. Anne était du même âge que Henri de Nassau.

voir. Que s'ils sont agréables l'un à l'autre, je sais un moyen pour leur faire avoir des commodités assez pour être à leur aise; mais il faut qu'ils se voient, car il n'y a point de moyen de l'obliger si ce n'est chose qui lui soit agréable. J'y apporterai tout ce que je pourrai, comme n'y ayant chose au monde que je désire tant; car alors je serais contente de mourir, et m'assure que vous me croyez bien.

Je suis extrêmement marrie de l'affliction de Mme de Saint-Germain (4). J'ai pleuré en lisant la lettre, que vous m'avez envoyée, qu'elle écrit à sa fille. Je ne lui ose écrire, ne sachant quelle consolation donner à une douleur si sensible. Elle et Mme de Randan (5) sont bien payées d'ingratitude de là où elles en devoient le moins attendre. Mme de Neuvy (6) fait la tierce.

Je reçois souvent des lettres de la marquise de Mirebeau, qui me fait les mêmes plaintes que vous de ce que vous ne pouvez tomber d'accord, et dit qu'elle y a apporté et apportera toujours tout ce qu'elle pourra. Je vous prie, ma fille, évitez les procès avec elle, car cela ne vous apportera à l'une et à l'autre que beaucoup de peine et de dépense, et enfin il faut que chacun ait ce qui lui appartient. Je sais bien que votre bon naturel vous convie assez à cela, mais ne croyez pas ceux qui auront du profit à vous faire plaider. J'ai donné charge à mon homme, qui est à Paris, de recevoir ce qu'il vous plaira lui donner lorsque vous y serez. Je crois que mon frère s'y trouvera aussi en même temps. Lorsque vous serez en cette grande cité, j'aurai plus de moyen de vous écrire souvent.

Il me tarde bien de savoir Mme de Bouillon heureusement accouchée. Vos frères admirent la belle écriture et le style de leurs neveux, et moi je ne sais si j'aurai moyen de leur écrire,

(4) Anne de Valzergues, veuve de Jean de la Rochefaton, seigneur de Saveilles, et alors femme de Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain. Contrairement à ses projets, Henri IV avait fait épouser sa fille du premier mariage à Armand de Caumont, fils aîné du duc de la Force.

(5) Voir la lettre 31, note 4, au sujet d'autres mariages conclus par ordre du roi.

(6) Françoise de la Rochefoucaud-Barbezieux, veuve de Bertrand de Fayolles de Mellet. Sa fille Charlotte était demoiselle d'honneur de Marie de Médicis.

tant je fais de lettres, par la commodité de ce porteur, pour lesquelles commencer il est temps que je finisse celle-ci en vous embrassant, et Erry (7) aussi, de tout mon cœur. Mandez-moi ce que vous croyez du mariage de M. le Prince (8). Je m'en réjouis infiniment s'il se fait, car c'est beaucoup d'honneur pour cette belle fille-là, que j'aime bien fort, et m'assure que sera du contentement pour lui d'avoir une femme si sage comme sa bonne nourriture et son honneur promettent qu'elle sera. Voici une petite requête que l'on m'a priée de vous faire : votre chère fille qui vous supplie de lui envoyer ses étrennes; et moi je vous supplie de n'y point faillir, et qu'elles soient belles, car je vous réponds pour elle qu'elle les méritera. Papin me prie aussi de vous ramentevoir sa femme, votre nourrice, et d'avoir pitié d'elle, car elle a des procès qui l'ont mise du tout en nécessité.

C'est à La Haye, ce 12 de février.

41. — *De Berg op Zoom*, 22 *mars* 1609.

Madame ma fille, ce même gentilhomme qui vous donna si peu de loisir de m'écrire s'en va en une saison où j'ai la cervelle si embarrassée qu'il ne vous portera que peu de lignes de moi. Vous apprendrez par lui les termes où il laisse les affaires, qui est bien fort proche de la conclusion de la trêve. Nous avions donné un mémoire, pour les affaires de cette maison, où les rentes de vous et de vos sœurs étoient comprises; mais il n'a été parlé ni des unes ni des autres, et dit-on qu'il ne nous faut rien attendre de ce côté-là. Avisez s'il ne seroit pas à propos que vous fissiez que le Roi en écrivît à ses ambassadeurs pour vous en faire jouir, car d'ici il ne vous en faut rien attendre. Notre fille se porte bien, Dieu merci, et moi toute à votre service, qui vous baise les mains en toute humilité.

(7) Petit nom de Frédéric de la Trémoille.
(8) Avec Mademoiselle de Montmorency, que le connétable, son père, voulait faire épouser à Bassompierre, et que la princesse d'Orange avait recherchée pour son fils.

Je me réjouis bien fort du mariage de Mgr le Prince avec cette belle fille, que j'aime de tout mon cœur.

A Berg op Zoom, ce 22 mars.

42. — *De La Haye*, 13 *avril* 1609.

Ma chère fille, ce gentilhomme qui s'en retourne à Paris m'a mise toute en peine de vous, m'ayant dit qu'il vous avoit laissée bien malade; et depuis son arrivée j'ai reçu de vos lettres, mais écrites devant son partement, par lesquelles vous me mandiez avoir été bien mal, mais que lorsque vous écriviez vous vous portiez mieux : qui me fait craindre que vous ne soyez retombée. De façon que je ne serai point à mon aise que ce gentilhomme ne retourne, qui doit revenir incontinent; et par lui commandez, je vous prie, à quelqu'un des vôtres de m'avertir de l'état de votre santé, car je n'aurai point de repos que je ne sache que Dieu vous l'ait rendue bien parfaite. Votre fille se porte bien, mais fort en peine de vous, aussi bien que moi. Ce gentilhomme m'a dit que mon fils, M. de la Trémoille, lui vint faire une si jolie harangue, à son partement de Paris, qu'il l'en admire et l'en fait admirer ici à tout le monde. Mlle Anne de Rohan m'en mande aussi des merveilles, mais elle en parle par passion, car il y a de l'amour entre eux deux, à ce qu'elle me mande.

Bonjour, chère fille; je prie Dieu que j'aie bientôt de vos nouvelles qui soient bonnes.

C'est le 13 d'avril.

43. — *De La Haye*, 22 *juin* 1609

Madame ma fille, j'ai reçu votre lettre du 22 de mai. Je me réjouis de vous savoir, et Mme de Bouillon, auprès de cette bonne et digne Electrice, et participe en esprit au contentement que vous possédez toutes ensemble (1). Il n'est heure

(1) Excepté Flandrine de Nassau, religieuse à Poitiers, toutes les

au jour que je ne m'y souhaite; mais quoi, ce n'est de cette heure que ce que je désire le plus est ce qui m'est bien souvent le plus interdit. Nous sommes ici, sur vos partages, aussi peu avancés que le premier jour, parce que Messieurs les Etats n'ont point encore pris leur finale résolution sur ce qu'ils veulent faire pour votre maison. Pour faciliter lesdits partages, M. le président Jeannin s'y emploie, et par le commandement du Roi et de sa bonne volonté, et promet qu'il ne partira point qu'il ne voie cela fait, conclu et arrêté.

Soudain que cela sera fait, je me propose, s'il plaît à Dieu, d'aller à Spa, et ai opinion que ce pourra être dans le mois de juillet, et de là à Heidelberg. Le cœur me dit que vous y serez encore, et que notre bonne Electrice trouvera quelque bon sujet pour vous y arrêter.

Touchant ce que vous m'écrivez de votre rente de Brabant, Mégand (2) et moi en parlons souvent. Il s'est employé et s'emploie journellement pour vous la faire tirer; et aujourd'hui encore, comme je lui en parlois sur la lettre que vous m'en avez écrite, il m'en a donné plus d'espérance qu'il n'avoit encore fait; mais laissez-lui ménager cela, car il ne le faut pas faire par les raisons que vous m'alléguez. Sont d'autres moyens dont Mégand se sert, et par lesquels il espère d'en venir à bout. Gouvernez-vous-y donc par son avis et selon ce qu'il m'a dit vous en écrire par cette même dépêche. Et pour vos partages, vous ferez bien, cependant que vous êtes toutes ensemble, d'envoyer ici, mais il faudroit que ce fût promptement. A cette heure que le mariage de M. le Prince est fait, mons^r votre frère attend ici bientôt madame sa femme; mais il craint qu'elle aille mener la mariée en son ménage et que cela fasse ajourner davantage qu'il ne désire. Je ne vous mande point de nouvelles de votre fille, parce que je sais qu'elle vous écrit elle-même. Bonjour, chère fille.

C'est le 22 de juin.

filles de Charlotte de Bourbon-Montpensier et de Guillaume le Taciturne se trouvaient réunies à Heidelberg.

(2) Homme d'affaires de la duchesse en Hollande.

Je vous supplie de baiser les mains de ma part à ma fille, M[lle] d'Orange (3), n'ayant loisir de lui écrire parce que voilà une dépêche qu'il me faut faire en France avec celle-ci, de façon que j'ai mille lettres à écrire.

44. — *De Spa*, 30 *juillet* 1609.

Madame ma chère fille, étant arrivée d'hier au soir seulement en ce lieu de Spa, j'y ai trouvé M. de la Guesle (1) qui dépêchoit ce gentilhomme à Paris; par lequel je vous fais ce mot pour vous dire que votre fille et moi nous y sommes arrivées, en bonne santé, pour le mal qui nous y amène. Je suis délibérée de faire boire un peu à votre fille, parce qu'elle est fort sujette à un mal de côté et qu'elle a toujours une grande altération et demeure fort maigre. Les médecins jugent qu'un peu de cette eau la délivrera de ces maux. J'ai vu à Bréda M[me] la princesse d'Orange (2) et [ai] demeuré trois jours avec elle. Je l'ai trouvée fort embellie. Elle m'a conté des nouvelles que je savois déjà. Je reçus là les lettres que m'écrivîtes de Paris, le lendemain de votre arrivée. Je crois que vos trois frères sont à cette heure ensemble audit Bréda. J'envoie demain savoir des nouvelles de M[me] de Bouillon (3) et ne vous puis dire autre chose pour cette heure, car ce porteur n'attend que mes lettres, vous baisant les mains mille et mille fois. Je suis logée ici au même logis où vous logiez.

A Spa, ce 30[e] juillet.

45. — *De La Haye*, 14 *janvier* 1610.

Madame ma chère fille, les dernières et seules lettres que

(3) Amélie de Nassau.
(1) Jacques de la Guesle, procureur général au parlement de Paris.
(2) Éléonor de Bourbon-Condé.
(3) De Spa à Sedan, il n'y a pas trente lieues.

j'ai reçues de vous depuis longtemps sont écrites de Vitré, du 17 décembre, où vous faites la même plainte de moi que je fais de vous; et cela sans croire qu'il y ait faute de votre souvenir, comme je m'assure que vous avez la même créance de moi. Vous dites que vous serez de retour à la fin de ce mois à Paris. Pour moi je ne sais quand j'y serai. Votre cadet est tous les jours en délibération d'y aller; mais ces incertitudes des affaires de Clèves et Julliers le retiennent d'heure à autre, pour ne désirer pas, et avec raison, être absent d'ici s'il s'y commence de la guerre. Je crois que dans peu de temps on en sera résolu, et alors lui et moi prendrons nos résolutions, de quoi vous serez avertie.

L'éloignement de France de M. le Prince nous fâche fort ici, et surtout le voyant au lieu où il est (1), où on tâchera par toutes sortes d'artifices de le détourner de son devoir; mais je veux toujours espérer qu'il sera plus sage. Je m'assure bien que s'il veut croire le conseil de M. [le prince] et M[me] la princesse d'Orange, qui sont auprès de lui, qu'il se réconciliera bientôt avec le Roi, de qui la clémence et grande bonté est tant reconnue que, quand il y aura recours, il ne doit point douter que Sa Majesté soit aussi prête à lui pardonner que lui à demander pardon.

Il faut changer de discours, et vous dire que vous avez fait votre fille bien glorieuse de lui envoyer de si belles robes. J'espère que vous aurez du contentement d'elle, car c'est un esprit admirable et qui, Dieu merci, ne s'incline à nulles mauvaises conditions, mais aussi elle ne peut encore l'arrêter pour apprendre ce que l'on désireroit. Mais quoi? Il faut l'avoir par patience et par crainte, car il y a beaucoup d'enfance encore en elle et son esprit veut être retenu par crainte, et sa bonne amie ne manque point à lui en donner; et ne lui épargne-t-on point la verge quand elle en a besoin. Il est vrai que c'est le plus tard que l'on peut, car je voudrois bien que la raison et non la verge lui fît faire ce qu'elle doit. Il n'y a point de danger que vous lui mandiez que c'est une

(1) A la cour espagnole de Bruxelles, où le prince de Condé avait amené sa femme, pour la soustraire à la folle passion de Henri IV.

grande honte de se faire encore donner des verges en l'âge où elle est, et que vous ne voulez plus qu'elle fasse de l'enfant, car il est bien certain qu'elle n'a que le jeu en recommandation; et j'aime beaucoup mieux qu'elle soit comme cela que si elle appliquoit son esprit comme font beaucoup d'autres, qui n'apprennent que de petites afféteries, à quoi je vous puis assurer qu'elle n'est nullement encline. Cela vous doit réjouir, et [faire] vivre assurée que j'en fais comme de mon propre enfant; et ne devez point craindre qu'elle me donne de la peine : au contraire, ce m'est un extrême contentement de pouvoir instruire une jeunesse à qui j'ai tant d'obligation.

J'ai reçu les belles stances que cette belle et vertueuse fille (2) a faites. Cet esprit tout parfait ne peut rien produire qui ne lui ressemble. Je souhaite toujours avec passion ce que vous désirez, mais il se faut voir, et jusques-là je ne puis rien faire que des souhaits. Je leur ai écrit, c'est-à-dire à la mère et aux filles, il y a peu de temps. J'espère que nous nous trouverons toutes ensemble devant qu'il soit longtemps. A cette heure-là nous en parlerons davantage; et cependant je vous baise, chère fille, bien humblement les mains, et embrasse mes deux petits mignons de tout mon cœur. Ne m'envoyez point le cabinet, mais gardez-le-moi, s'il vous plaît.

A La Haye, ce 14 janvier.

46. — *De La Haye*, 25 *février* 1610.

Madame ma chère fille, j'ai reçu vos lettres et par le S[r] Du Plessis (1), et depuis par le S[r] Anché (2). Je me réjouis de vous savoir à Paris, parce que j'en apprendrai bien plus souvent de vos nouvelles que d'ailleurs.

(2) Anne de Rohan dont on a, malheureusement, négligé de recueillir les poésies. Je n'ai pu trouver le sujet des stances dont parle Louise de Colligny.

(1) Zacharie du Bellay, seigneur du Plessis-Bellay, gouverneur du jeune duc de la Trémoille. Il avait été capitaine dans un des régiments français au service des Pays-Bas.

(2) Gentilhomme de la maison de la Trémoille.

Vous dites que vous avez trouvé beaucoup de changement; vraiment oui! Pour moi, je crois que M. le Prince a perdu l'entendement et qu'il est abandonné de Dieu que d'ouïr ses procédés à Bruxelles. Le cœur m'en crève de voir un qui porte le nom de Bourbon parmi ces gens-là (3). Je me trompe bien ou il sera bientôt las d'eux, et eux de lui; ils le déprisent déjà bien fort, à ce que j'entends. J'ai pitié de le voir courir comme cela à sa ruine, et cette pauvre princesse renfermée à cette heure comme dans une prison. Elle eût été bien plus heureuse d'épouser un simple gentilhomme. Mais encore ce qui me fâche le plus, c'est de voir M. le prince d'Orange je ne sais comment embarrassé parmi tout cela. Il n'a pas tenu que nous ne lui ayons souvent mandé d'ici qu'il s'en devoit retirer; et il nous mande aussi tous les jours qu'il s'en revient à Bréda, et qu'il lui fâche fort d'y demeurer si longtemps, mais qu'il espéroit toujours de gagner quelque chose sur cet esprit malade. Depuis cette belle alarme que vous en avez apprise (4), nous n'en avons rien appris, sinon que, de bouche, il a encore donné charge de nous dire qu'il seroit bientôt à Bréda.

Vos frères sont depuis quinze jours à Utrecht, pour essayer d'assoupir quelque brouillerie qui s'est mise dans la ville, à quoi, si l'autorité de Messieurs les Etats ne remédie, il y auroit danger que cela n'en allumât de plus grande dans le pays; mais on espère que cela se raccommodera. Voilà des nouvelles d'Allemagne qui viennent d'arriver, par où il semble que ces affaires de Julliers se porteront à la guerre. Si cela est, il n'y a pas d'apparence que votre cadet puisse aller encore en France, car cette seule attente lui a fait tenir pied-à-boule tout cet hiver, par l'avis même de tous ceux qui l'aiment : car il avoit bien envie de faire un tour auprès du Roi, qu'il a extrême envie de voir. S'il y a moyen, il faut qu'il fasse ce petit voyage de Sedan. Si M. de Bouillon

(3) Cette lettre a été imprimée, avec l'orthographe de l'original, par M. le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Princes de Condé*, vol. II, p. 571.

(4) Dans la nuit du 13 au 14 février, le marquis de Cœuvres, ambassadeur de Henri IV, échoua dans sa tentative d'enlèvement de la jeune princesse de Condé.

est encore à Paris, communiquez-en avec lui et me mandez, s'il vous plaît, comment il faudroit y procéder, car j'y apporterai de mon côté tout ce qui sera en ma puissance, ne désirant rien tant au monde que ce que vous souhaitez aussi.

Vous me mandez que je vous écrive quand sera mon retour. Certes, chère fille, je ne le puis encore juger, car il m'est bien mal aisé de me résoudre que je ne voie ce que deviendra votre cadet. J'ai dit à Briquemault ce que vous me mandiez qui la regarde. Je vous prie de croire qu'elle, non plus que moi, ne souffre rien à Mlle de la Trémoille qui soit mal séant à une fille de sa qualité. Je me doute bien qui est ce gentilhomme, que vous dites qui est avec mon neveu de Chatillon, qui vous a dit qu'il parle si privément avec elle. C'est une humeur que, si vous le connoissiez bien, vous ne trouveriez pas cela étrange de lui, car il prend des libertés qu'autre que lui ne prendroit pas, et personne ne s'en offense. Enfin j'en fais comme de ma fille propre, et m'assure, quand vous la verrez, que la trouverez bien jolie (5). Le Plessis m'a dit mille biens de votre aîné, et mille gentillesses de votre cadet, qu'il me donne bien envie de voir. Je suis si malade d'un grand rhume, qui tient ici comme une coqueluche, que j'ai eu grand'peine à vous faire cette lettre.

C'est le 23 de février.

(5) Voici, sur le même sujet, un fragment de lettre de Mademoiselle de Briquemault à Madame de la Trémoille : « Je vous veux dire la vérité et vous supplie très-humblement, Madame, de la croire : qui est que j'aimerois mieux être morte que souffrir à madite demoiselle aucune afféterie ni autre chose qui lui fût mal séant, non plus en l'absence de Madame qu'en sa présence. Et je vous peux assurer que si de toutes ses autres petites imperfections elle étoit aussi aisée à corriger comme de caresser les hommes, elle seroit bien parfaite; vous assurant qu'elle a plus d'inclination à les mépriser qu'à les caresser : c'est pourquoi on ne lui défend point de leur parler. Je ne sais où on a pris ces inventions-là pour m'affliger et me rendre, comme je crois, de mauvais offices envers vous... Je vous supplie très humblement d'être assurée que je ne laisse rien passer à Mademoiselle votre fille de mal séant sans l'en reprendre, et châtier quand il en est besoin. Elle seroit aussi sage que vous le désirez si son petit esprit se pouvoit arrêter; mais il faut que ce soit l'âge qui lui apporte cet arrêt, car il lui faut bien tenir la bride haute mais ne la pas trop tenir de court, car cela la rend incontinent mélancolique et malade. Je ne la flatte point, et si ne laissé je d'espérer que l'âge lui apportera de la sagesse et gentillesse autant que si on la tenoit plus court. »

47. — *De La Haye*, 6 *avril* 1610.

Madame ma fille, il y a plus de trois semaines que je suis attachée au lit et à la chambre par le plus grand et le plus fâcheux rhume que j'aie jamais eu, et sans lequel je fusse déjà bien près de Paris. Mais voyant les Pâques si proches que je ne pourrois me mettre en chemin, n'étant pas encore fort bien guérie, que je ne me trouvasse encore en cette semaine si pleine de cérémonie, c'est pourquoi je me suis résolue de passer ici Pâques et de partir, avec l'aide de Dieu, deux ou trois jours après, pour me rendre le plus tôt que je pourrai à Paris, où je me promets que j'aurai ce bonheur de vous trouver encore et que, par votre faveur, je pourrai être accommodée dans un quartier de la maison de M. de Bouillon, où vous êtes logée. Ce me sera un extrême contentement si nous pouvons être ensemble; et sur cette espérance je vous baise mille fois les mains.

A La Haye, ce 6 d'avril.

48. — *De Paris*, 20 *juillet* 1612.

Madame ma fille, me voici de retour à Paris d'hier au soir seulement, n'ayant vu personne d'aujourd'hui, pour n'avoir pu voir la Reine, pour être trop lasse, et n'ayant averti aucune de mes amies de ma venue. Je suis venue en une fort grande diligence et ayant laissé infinies petites affaires en ma maison (1), où ma présence étoit du tout nécessaire, pour ne manquer point au jour que Mme de Rohan m'avoit assuré par ses lettres qu'elle seroit ici; mais, à ce que j'apprends, elle n'y sera encore de deux jours. Je crois qu'elle vous aura vue à Saumur, et M. de Bouillon aussi, et que vous aurez résolu ensemble du voyage de Sedan. Mais je

(1) Lierville.

viens d'apprendre une nouvelle qui me met en peine : c'est que l'on m'a dit la contagion y être recommencée. Seroit bien pour mettre M[me] de Bouillon en nouvelle peine. Je lui viens d'écrire tout à cette heure pour la supplier de me mander de ses nouvelles. Je suis trop nouvelle venue pour vous en mander d'ici. J'ai bien appris, par mon neveu de Châtillon, de celles de Saumur. Il est bien glorieux de la bague qu'il a gagnée de M[lle] de la Trémoille, et dit qu'il n'a jamais rien vu de si joli que votre cadet; et moi je dis que je n'ai point de désir plus affectionné que celui de vous faire service. En cette volonté, je vous baise les mains en toute humilité, et par votre permission à toute la petite troupe.

A Paris, ce 20 de juillet.

49. — *De Lierville*, 25 *octobre* 1612.

Madame ma chère fille, j'attendois le retour d'un des miens, qui étoit allé à Paris, pour savoir si vous y étiez et envoyer savoir comment vous vous portez des eaux de Spa, lorsque votre laquais m'a rendu vos agréables lettres, étant extrêmement aise d'y apprendre votre état et celui de votre petit peuple, particulièrement de M[lle] de La Trémoille. J'ai toujours cru que ces eaux lui feroient du bien, car lorsqu'elle en prit sur le lieu elles lui profitèrent beaucoup. J'aurois un merveilleux regret de ne vous pouvoir voir devant votre partement, sans ce que vous me mandez que vous n'avez que six semaines pour votre voyage. Ce sera donc à ce retour-là que nous nous verrons, s'il plaît à Dieu, car je fais état de partir après cette Toussaint, avec beaucoup de regret de ne voir point planter mes arbres; mais j'ai ici M[me] de Ricey (1) qui me veut emmener par force. Je me suis trouvée fort mal, depuis trois semaines, d'un mal qui n'est pas honnête, mais à cette heure je me porte fort bien et ne m'en reste qu'un peu de foiblesse. Durant ce fâcheux mal, je reçus vos lettres, avec celles que

(1) Anne de Laval-Bois-Dauphin, veuve de Georges II de Créquy, seigneur de Ricey.

m'envoyez de M[me] l'Electrice et de cette pauvre nouvelle veuve (2), auxquelles j'ai fait réponse, mais non à vous parce que j'attendois toujours votre retour à Paris, M[lle] de Rohan, qui m'a fait l'honneur de passer ici, m'ayant assurée que vous deviez arriver deux jours après son partement de Paris; et depuis dix jours j'ai ici M[me] de Ricey qui m'en dit autant. Vous avez raison de dire que n'avez point eu de mes lettres, car je ne vous ai écrit qu'une fois depuis que vous êtes à Sedan. Il y avait dans un même paquet des lettres pour vous et pour M[me] de Bouillon, et le tout adressé à M[me] de Ricey, ce qu'elle n'a point reçu tant le messager a été sûr.

Je suis étonnée de ce que vous ne me parlez point du mariage de M. l'Electeur (3). M. d'Aerssen me mande qu'il est arrivé le 9 de ce mois à La Haye et qu'il n'y devoit séjourner que peu de jours, que le mariage se doit faire à Noël. Puisque votre frère a l'honneur de l'accompagner, je crois, quand je serai à Paris, que j'en apprendrai des nouvelles. On m'a dit que vous êtes priée d'aller querir cette belle princesse, pour l'accompagner à son ménage. Ce sera un fort beau et honorable voyage, et que je m'assure qui vous apportera du contentement; mais au moins en devriez-vous mander quelque chose à votre pauvre maman, afin qu'elle s'en réjouisse avec vous; mais puisque l'on vous verra dans six semaines, il faut remettre tous discours à ce temps-là. Cependant, chère fille, je prie Dieu qu'il vous donne heureux voyage et beau temps pour le faire, mais je suis marrie que je ne verrai point mon fils, M. de La Trémoille, car ce laquais m'a dit que vous le laisserez en Poitou, et que le petit est demeuré à Sedan. Mais j'espère que vous ramènerez M[lle] de La Trémoille. Si j'eusse été à Paris, je vous eusse priée de me la laisser, pour l'exempter de cette petite corvée. J'attends tous les jours le marquis de Mirebeau; sans cela j'eusse pu partir plus tôt pour vous trouver encore à Paris, mais à cette heure il n'y a point de moyen.

(2) Leur sœur consanguine, Catherine-Belgie de Nassau, dont le mari, Philippe-Louis, comte de Hanau, était mort le 9 août précédent.
(3) Frédéric V, depuis roi de Bohême, épousa, le 14 février 1613, Elisabeth, fille de Jacques I[er], roi d'Angleterre.

Encore faut-il que je vous prie de m'éclaircir d'une chose dont je vous priois par mes autres lettres. C'est qu'il y a bien deux mois que M. de Bouillon me fit mander que j'avois été refusée au Conseil d'un don que la Reine m'avoit fait (4). Moi qui n'avois demandé ni eu aucun don de Sa Majesté, fus fort étonnée ; et depuis, me faisant enquérir que c'étoit, on me dit que c'étoit vous, et que cependant on croyoit que ce fût moi. Je vous supplie, éclaircissez-moi cette énigme, car depuis j'en ai toujours été et suis encore en peine; et ne faut que laisser vos lettres, s'il vous plaît, à M. d'Aerssen. Je vous baise très-humblement les mains.

C'est le 25 d'octobre.

50. — *De la Haye*, 11 *mai* 1613.

Madame ma fille, je m'assure que vous serez bien aise de savoir comme Dieu m'a heureusement conduite en tout mon voyage, et suis arrivée à la bonne Haye, que bien connoissez, dimanche dernier 5 de ce mois, ayant été douze jours en chemin. J'en séjournai un à Verneuil, comme vous aura pu dire M[lle] de la Trémoille, ayant grand regret que je ne la pouvois mener plus avant. J'en séjournai un autre à Bruxelles, et ne bougeai du logis de M. le prince d'Orange, là où l'ambassadeur de France, M[me] la princesse d'Orange, la princesse de Ligne (1) et force autres dames me firent l'honneur de venir au-devant de moi. Soudain que je fus arrivée, le marquis de Spinola me vint trouver; le lendemain, l'ambassadeur d'Espagne et toutes les dames qui sont à Bruxelles me firent le même honneur. L'Infante pensa être tuée à l'instant que j'arrivai, par un qui tiroit au papegay, duquel l'arquebuse creva, dont un éclat la blessa fort à la joue.

J'ai laissé M. le prince d'Orange avec la goutte à Bruxelles, mais faisant état que, s'il pouvoit, il viendroit ici à la réception

(4) Il s'agissait peut-être de la continuation de la pension de 6,000 livres, pour laquelle Louise de Colligny est portée en 1609, ainsi que Du Plessis-Mornay et le comte de Montgomery, sur le *Petit Estat de ceux de la Religion*, montant à 84,500 livres.

(1) Louise de Lorraine-Chaligny, femme de Florent, prince de Ligne.

de ces prince et princesse (2), qui arrivèrent à Flessingue jeudi au soir. Messieurs les Etats me viennent d'envoyer une lettre que leur écrit M. le prince Maurice, par laquelle il les en avertit, et que M. l'Electeur pourroit bien être ici aujourd'hui, mais la princesse se reposera deux ou trois jours en Zélande. Je suis si empêchée à préparer mon logis (3), pour recevoir cette grande compagnie, que voilà tout ce que je vous puis dire; et vous supplie de me mander des nouvelles de notre belle et bonne Reine, et si elle est bien guérie de son rhume. J'ai bien envie aussi de savoir des vôtres, et en quels termes vous êtes de vos procès.

C'est à La Haye, ce samedi 11 de mai.

51. — *De La Haye*, 7 *juillet* 1614.

Madame ma fille, ces trois mots ne vous apprendront pas tant de mes nouvelles comme feront ces honnêtes personnes qui vous les portent. Je vous avois mandé que je m'en allois à Spa, mais le mauvais temps de cette année a fait que tout le monde m'a déconseillé ce voyage. Me voici donc toujours à La Haye, où j'ai plus de repos et d'esprit et de corps que vous n'en avez à Paris à solliciter vos procès, dont j'ai bien envie d'apprendre que vous ayez eu une bonne issue, telle que la vous souhaite votre pauvre maman qui baise vos mains en toute humilité, et par votre permission [celles de M[lle]] de la Trémoille. Je la souhaite ici cependant que vous êtes en vos sollicitations (1) : je m'imagine qu'elle s'y plairoit plus qu'à aller courtiser mess[rs] les conseillers. Je pense vous avoir mandé que nous avons perdu la comtesse de Solms par maladie. Bonjour, chère fille.

Ce 7 juillet.

(*La fin au prochain numéro.*)

(2) L'Electeur-Palatin et la princesse d'Angleterre.
(3) La maison de Louise de Colligny, située sur la magnifique promenade dite *le Plein,* est devenue le ministère des colonies.
(1) Au sujet du procès contre Madame d'Elbeuf, pour la succession de Laval.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 22 JUIN 1871.

Présidence de M. le comte *Jules Delaborde*. Membres présents : MM. *Block, Bonnet, Coquerel, Douen, Franklin, Gaufrès, Sayous, Read.*

Après la lecture du procès-verbal des séances du 14 juillet et du 8 septembre 1870, le secrétaire exprime les sentiments de reconnaissance envers Dieu dont il est pénétré, ainsi que tous ses collègues, en se retrouvant dans cette Bibliothèque du Protestantisme français si miraculeusement préservée.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. *Fernand Schickler* offrant a Comité sa démission des fonctions de président.

M. le comte *Jules Delaborde* se rend l'interprète des sentiments de tous en déclarant que la Société demeure plus que jamais attachée au président qui a dirigé ses travaux avec tant de zèle depuis cinq ans, qui s'est associé à ses joies comme à ses douleurs, et que nos communes épreuves sont un lien de plus qui nous unit inséparablement à lui.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé qu'une lettre sera écrite à M. *Schickler* pour le prier de retirer sa démission.

Bulletin. L'année 1870 est demeurée interrompue au numéro de septembre, qui était sous presse lors de l'investissement de Paris. C'est une lacune de près d'un an dans nos publications. Il est difficile de la combler. Tout ce que l'on peut faire, c'est de réunir en un seul volume les années 1870 et 1871. Cette combinaison est adoptée.

La secrétaire présente un très-savant mémoire sur *Les Abjurations*, préparé par M. *Jules Chavannes*, comme gage de l'intérêt persévérant qu'il prend aux travaux de la Société. Ce travail sera inséré dans le *Bulletin* de 1872.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1871.

Présidence de M. le comte *Jules Delaborde*. Il est donné lecture d'une lettre de M. *Schickler* qui déférant à un vœu unanime, dont il est profondément touché, retire la démission qu'il avait offerte.

Correspondance. M. Paul Marchegay annonce le précieux envoi d'un dossier de lettres inédites de Louise de Coligny, princesse d'Orange, à Charlotte Brabantine de Nassau, conservées dans les archives de M. le duc de la Trémoille. Il demande que cette correspondance, précédée d'une notice historique, soit insérée dans les derniers cahiers du *Bulletin* de 1871. Le secrétaire est autorisé à prendre les arrangements nécessaires pour la réalisation de ce vœu.

M. le comte *Delaborde* offre d'intéressants extraits des anciens registres de l'état civil de Paris qui ont péri dans le récent incendie du Palais de Justice. On y voit figurer de 1594 à 1628, dans la période correspondant aux ministères de Dumoulin, de Mestrezat, et aux débuts de Drelincourt, bien des noms chers au protestantisme français, Arnaud, Dumaurier, Villarnoul, Anne de Rohan, Catherine de Bourbon. Ces extraits ont leur place marquée dans le *Bulletin.*

SÉANCE DU 3 AOUT 1871.

M. *Schickler*, président de la séance, remercie ses collègues pour le vote récent dont il a été l'objet. Il sera heureux de conserver des fonctions auxquelles il attache un grand prix, mais à la condition de pouvoir les résigner s'il jugeait ce sacrifice nécessaire à la prospérité de l'œuvre que nous poursuivons en commun.

Concours. Le président rappelle le sujet proposé en mai 1870 : *La vie et les écrits de Th. de Bèze.* Le 31 décembre 1871 était le terme fixé. Ne convient-il pas de le reculer au 31 décembre 1872? Le Comité prend une décision dans ce sens. Un avis sera inséré dans le *Bulletin.*

Correspondance. Lecture d'une lettre de M. Saint-René Taillandier accompagnant l'envoi des statuts légèrement amendés de notre Société reconnue comme établissement d'utilité publique.

M. le pasteur Vaurigaud annonce le prochain envoi de son *Histoire des Eglises réformées de Bretagne.*

M. le pasteur Arnaud, de Crest, offre un travail sur les controverses religieuses du Dauphiné, ainsi qu'une savante brochure sur *les Imprimeurs de l'Académie protestante de Die au XVII siècle.*

M. le pasteur Corbières félicite le Comité de la reprise de ses travaux et lui transmet un mémoire sur Daniel Encontre lu à l'académie de Montpellier.

M. Eug. de Budé continue ses travaux d'un intérêt protestant, et paye un tribut de regret à la mémoire de M. Heyer.

Bibliothèque. M. *Schickler* annonce de nouveaux dons : la nouvelle édition des *Huguenots* de Smiles.

Clément Marot, de Morley; 20 volumes concernant l'histoire des Unitairiens; un Index de toutes les publications relatives aux Eglises wesleyennes, ainsi qu'une bibliographie complète des ouvrages concernant les Quakers. On espère obtenir du *Foreign-Office* la belle collection des papiers d'Etat.

NÉCROLOGIE

M. THÉOPHILE HEYER

Par un beau dimanche de mai dernier, une foule nombreuse et recueillie se dirigeait vers une maison du cloître de Saint-Pierre à Genève, pour rendre un funèbre hommage à l'un de ses plus dignes citoyens, M. Heyer, directeur honoraire des Archives, décédé le 18 mai dans la soixante-septième année de son âge. Le nom de M. Heyer n'était pas seulement connu de ceux qui avaient pu apprécier son esprit fin, son tact délicat et sa rare obligeance au milieu des belles collections de l'Hôtel de ville confiées à sa garde. Les mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie, dont il fut le secrétaire ou le président durant de longues années, ont reçu les fruits de son érudition aussi sûre qu'ingénieuse, et toujours éclairée par l'étude des textes originaux. On se rappelle la lettre spirituellement enjouée qu'il nous adressa l'an dernier sur le séjour de Clément Marot à Genève. Un travail important sur les derniers jours d'Agrippa d'Aubigné avait montré tout ce que l'on devait attendre du futur historien de Michel Roset, ce type accompli du diplomate genevois, au XVI[e] siècle. Pourquoi faut-il que le temps ait manqué à l'achèvement d'une œuvre qui eût si bien couronné l'activité modeste et utile de M. Heyer? Une grave maladie, contractée à la fin de décembre 1870, mit sa vie en péril. Il parut se rétablir; je le revis convalescent en février, et souriant à la perspective du retour dans les belles Archives dont il était comme l'âme. Ses amis, toujours si heureux de l'y consulter, ne l'y retrouveront plus; mais ils se rappelleront avec une mélancolique douceur les heures qu'il leur fut donné d'y passer dans l'intimité de l'érudit, de l'homme aimable et bon, toujours prêt à ouvrir les trésors de son esprit et de son cœur. Son souvenir revit déjà dans une intéressante *Notice* de M. Gustave Revilliod. La Société d'Histoire et d'Archéologie lui a rendu hommage par l'organe de son nouveau président, M. Théodore Claparède, et la Société de l'Histoire du Protestantisme français ne saurait oublier celui qui fut un de ses plus doctes correspondants, et dont le nom s'associe, comme par une filiation naturelle, aux noms vénérés des Beaulacre et des Abauzit.

J. B.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I à V de la 2e série du *Bulletin*, formant cinq beaux volumes de plus de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e — 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1871.

